

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 04 mai 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-05-04-08

<p>Date de la convocation</p> <p align="center">29/04/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>																					
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 18</p> <p>Représentés : 2</p> <p>Absents : 3</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corrinne ROSE, Pascale GIRARD, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient représentés : Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL et Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corrinne ROSE</p> <p>Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU</p> <p>Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance</p>																					
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p>Budget principal</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction d'un ensemble tribune / vestiaires de football initié dans le cadre d'un projet plus global de requalification des installations sportives du stade municipal a déjà été abordé à de nombreuses reprises au cours des conseils municipaux précédents.</p> <p>Il ajoute que le Conseil Départemental de la Somme vient d'entériner sa nouvelle politique de financement à destination des communes (Fonds d'Appui Communal). D'autres dispositifs d'aides ont été mis en place en complément du FAC, notamment un fonds destiné à financer les équipements sportifs.</p> <p>Le projet porté par la commune étant éligible à l'aide départementale, via le dispositif « soutien aux équipements sportifs », il y a lieu de solliciter cette dernière. M. le Maire fait état du plan de financement correspondant qui prend en compte le plafonnement à 300 000 € de l'aide départementale :</p>																					
<p>Requalification du stade municipal</p> <p>« Construction d'un ensemble vestiaires – tribunes de football »</p> <p>Demande de subvention</p> <p align="center">CD80</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE CD 80 2022</th> </tr> <tr> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DETR 2021</td> <td align="right">99 900 €</td> <td align="right">10,89 %</td> </tr> <tr> <td>CD 80</td> <td align="right">300 000 €</td> <td align="right">32,69 %</td> </tr> <tr> <td>DSIL 2022</td> <td align="right">344 754 €</td> <td align="right">37,57 %</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td align="right">172 963 €</td> <td align="right">18,85 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right">917 617 €</td> <td align="right">100,00 %</td> </tr> </tbody> </table>	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE CD 80 2022			Libellé	Montant	Taux	DETR 2021	99 900 €	10,89 %	CD 80	300 000 €	32,69 %	DSIL 2022	344 754 €	37,57 %	Commune	172 963 €	18,85 %		917 617 €	100,00 %
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE CD 80 2022																						
Libellé	Montant	Taux																				
DETR 2021	99 900 €	10,89 %																				
CD 80	300 000 €	32,69 %																				
DSIL 2022	344 754 €	37,57 %																				
Commune	172 963 €	18,85 %																				
	917 617 €	100,00 %																				

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le 12/05/2022 5 10

ID : 060-218000099-20220504-DELIB2022050408-DE

Suite et fin de la délibération n° 2022-05-04-08

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès du CD80

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

